

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois d'octobre, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE.

Etaient présents : BEHAGHEL Hubert, COLLE Amélie, DUBOURG Jean-Luc, FLORY Rémi, GOURD Allain, MODET Denis, MODET Fabienne, LIMOUZIN Jérôme, PORTEJOIE Philippe, VIDEAU Amadine.

Était excusé : LASSALLETTE Sébastien.

Mme Amélie COLLE est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Syndicat intercommunal du ramassage scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne : participation complémentaire de 4.15€ par habitant 1
2. Travaux Eglise/cimetière 1
3. Cérémonie du 11 novembre..... 2
4. Renouvellement de la convention du transfert au SDEEG de la compétence Eclairage Public..... 2
5. PLUi..... 2
6. Aménagement du stade 2
7. Prestations sociales : Groupe UP CADHOC..... 2
8. Décisions modificatives budgétaires : création du site internet, participation SIRS de Sauveterre de Guyenne 2
9. Projet de réaménagement de la mairie 3
6. Questions diverses 3

1. Syndicat intercommunal du ramassage scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne : participation complémentaire de 4.15€ par habitant

Le syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne demande une participation complémentaire aux communes bénéficiant de ce service. Cette contribution s'élève à hauteur de 4,15€ par habitant. Cela représente pour Mourens un montant de 1 630,95€.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser cette contribution supplémentaire.

2. Travaux Eglise/cimetière

Les travaux de l'Eglise sont finis. Concernant le cimetière, les aménagements ne sont pas terminés mais celui-ci sera ouvert pour la Toussaint. Les travaux continueront ensuite.

3. Cérémonie du 11 novembre

Au regard de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas jugé opportun d'organiser une cérémonie rassemblant du public. Un assortiment de fleurs sera toutefois déposé par le Conseil Municipal.

4. Renouvellement de la convention du transfert au SDEEG de la compétence Eclairage Public

Le conseil municipal est favorable au renouvellement de la convention avec le SDEEG. La décision est approuvée à l'unanimité.

5. PLUi

SRADDET approuvé par la Préfète le 27 mars 2020.

SCoT Sud Gironde

Actuellement, la commune de Mourens est soumise à l'application des Règles Nationales d'Urbanisme. Pas de carte communale ni de PLU.

La loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit un transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme aux EPCI concernés (Communauté de Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers pour Mourens) pour le 1^{er} janvier 2021. Un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres. Pour ce faire, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population doivent s'y opposer, et ce avant le 31 décembre 2020.

Plusieurs communes, ainsi que le Président de la CDC souhaitent s'opposer à ce transfert automatique auquel ne sont pas prêtes les communes et la CDC.

A l'unanimité, le conseil décide de s'opposer au transfert de compétence et à l'élaboration du PLUi.

6. Aménagement du stade

Le stade de Monpezat n'est pas aujourd'hui utilisé ou valorisé. Le Conseil Municipal a réfléchi à son aménagement et potentielle mise en culture. La société de chasse locale s'est manifestée et propose la fourniture gratuite de semences (jachère fleurie et céréales pour le petit gibier).

Afin de pouvoir semer, le Conseil Municipal prévoit d'enlever les poteaux pour libérer le terrain le mercredi 11 novembre.

7. Prestations sociales : Groupe UP CADHOC

Le personnel a demandé à M. le Maire si l'avantage relatif aux chèques cadeaux pour le personnel était reconduit cette année.

Le conseil municipal a validé la reconduction de la prestation à l'identique de l'an dernier.

8. Décisions modificatives budgétaires : création du site internet, participation SIRS de Sauveterre de Guyenne

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6288 : Autres services extérieurs	1 631,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 631,00 €			
D 65548 : Autres contributions		1 631,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 631,00 €		
Total	1 631,00 €	1 631,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 100,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 100,00 €			
D 2051 : Concessions, droits similaires		2 100,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporées		2 100,00 €		
Total	2 100,00 €	2 100,00 €		

9. Projet de réaménagement de la mairie

A ce jour, presque tous les devis ont été réceptionnés. Le poste budgétaire le plus important sera le chauffage.

Un dossier de subvention sera déposé dans le cadre de la DETR 2021.

6. Questions diverses

- RIFSEEP : le personnel souhaite passer sous un régime de prime basé sur les compétences, missions et objectifs spécifiques relatifs à l'agent. Au prochain conseil, Philippe Portejoie fera un point sur le sujet.
- Le SEMOCTOM a été reçu pour aborder les problèmes de gestion des ordures ménagères, notamment la question des bacs collectifs à Riet. La mise à disposition de contenants individuels est envisagée. Une réunion avec les riverains sera organisée, si approuvée, l'expérience sera menée sur une année et un bilan sera fait.
- Conflit à Philibert : décision de prendre un arrêté municipal pour faire un sens unique.
- Carrefour de Cheval Blanc : connu comme dangereux. La haie a été coupée. Des travaux de sécurisation vont être prévus.
- Marie-Claude AGOULLANA sera reçue à la mairie le 20/11 par Philippe.
- Situation relative au stockage de pneus dans le bâtiment sur Montpezat : dossier est en cours d'instruction.

La séance est levée à 21h20.